

TEMPORELLES, PONCTUELLES, PAR PUBLICS : LES GRATUITÉS PAR CRITÈRES

Quelles différences entre les différents types de gratuité ?

La gratuité par critères désigne le fait de rendre partiellement gratuits les transports en commun, selon des variables spécifiques. Les transports peuvent par exemple être gratuits pour certaines catégories d'usagers ou gratuits pour tous, mais à certains moments seulement. Ces critères permettent d'introduire des formes de gratuité ou de libre accès aux transports en commun, permettant aux AOM de créer des phases de test avant de passer progressivement à la gratuité totale. D'autres s'en tiennent au contraire à la gratuité partielle définitive.

RÉSEAUX PAYANTS ET GRATUITS : LES EXPÉRIENCES DE GRATUITÉ TEMPORELLE

La **gratuité temporelle désigne un fonctionnement hybride du réseau de transports**, où des créneaux de gratuité sont aménagés au sein d'un réseau payant la majorité du temps. Ces créneaux, dont la régularité est fixée par l'AOM et son délégataire, occupent souvent le temps du week-end. Dans un réseau payant, ces journées correspondent le plus souvent à une baisse de fréquentation.

Exemples de collectivités ayant choisi la gratuité du réseau une partie ou tout le week-end :

- Quimper Bretagne Occidentale : samedi matin et dimanche en 2014, tout le week-end depuis 2020.
- Métropole de Rouen Normandie : tous les samedis, depuis septembre 2020.
- Montpellier Méditerranée Métropole : tout le week-end depuis septembre 2020.
- Métropole du Grand Nancy : tout le week-end depuis décembre 2020.
- Laval Agglomération : tout le week-end depuis janvier 2021.
- Métropole de Nantes : lancement de la gratuité tout le week-end en avril 2021.

”

C'est d'abord l'accès au plus grand nombre aux transports publics sans barrière financière.

C'est encore plus nécessaire dans le contexte social actuel. Le week-end encore plus.

Cela permet aux habitants et aux visiteurs extérieurs de se rendre vers les commerces du centre-ville mais aussi des quartiers.

Mathieu KLEIN

Maire de Nancy et Président de la Métropole
Lorraine Actu, 7 décembre 2020

”

Nous espérons que les usagers vont découvrir notre service grâce à cette mesure de gratuité partielle et qu'ils prendront ensuite un abonnement.

Pour augmenter le nombre d'abonnés, nous avons deux leviers : la gratuité et le renforcement du service, notamment à certaines heures.

Alain FARGES

Directeur Keolis Quimper
Côté Quimper, 29 septembre 2020

LES EXPÉRIENCES DE GRATUITÉ PONCTUELLE

Mise en place sur une courte période de temps, la gratuité ponctuelle rassemble sous sa bannière des expériences variées, qui s'apparentent à des dispositifs occasionnels et qui peuvent accompagner des périodes ou événements exceptionnels.

Exemples :

- **Semaine de la Mobilité** : Lorient Agglo (édition 2020) ; Calais (édition 2019 : test),
- **Les périodes de fêtes** : Poitiers, mise en place de la gratuité les deux week-ends précédant Noël 2020.
- **Inauguration de projets** : à Amiens pour le lancement du nouveau réseau de bus électrique (été 2019).
- **La crise sanitaire COVID** : gratuité pour l'ensemble du personnel soignant au moment des deux confinements : Métropole d'Orléans, de Toulouse, Ville de La Roche-sur-Yon, CA de Bourges etc.
- **Les pics de pollution** : en Ile-de-France (2014-2017) ; Villes de Tours et Reims (2014) ; Ville de Grenoble (2017) ; Eurométropole de Strasbourg (2020) ; Grand Avignon (2019).

LE DROIT À LA GRATUITÉ SELON LES PUBLICS

Ce type de gratuité désigne les **expériences de gratuité qui limitent la gratuité des transports en commun à un groupe d'utilisateurs spécifiques** selon trois principaux critères.

Attention ! Cette gratuité par critères, dont certains peuvent se combiner selon les situations personnelles, ne dispense pas les usagers concernés de **valider leur titre de transport**.

Critères	Exemples d'expériences
<ul style="list-style-type: none"> • L'âge (jeunes, seniors) <p>La gratuité s'applique généralement aux enfants, mais ces dernières années témoignent d'une élévation du plafond de l'âge.</p> <p>Par ailleurs, des maires favorables à la gratuité pour les jeunes ont été élus en 2020 à Besançon et Cergy-Pontoise.</p>	<p>Ville de Dunkerque</p> <ul style="list-style-type: none"> • gratuité pour les habitants âgés de plus de 60 ans (1976-2018) <p>Valenciennes Métropole</p> <ul style="list-style-type: none"> • jeunes de moins de 18 ans (2018) • jeunes de moins de 25 ans (2019) <p>Ville de Paris</p> <ul style="list-style-type: none"> • jeunes de moins de 18 ans (2020) <p>Eurométropole de Strasbourg</p> <ul style="list-style-type: none"> • jeunes de moins de 18 ans (projet septembre 2021) <p>Région Brussels-Capitale</p> <ul style="list-style-type: none"> • jeunes de moins de 25 ans (projet 2021)
<ul style="list-style-type: none"> • La situation financière (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA) 	<p>Lyon Métropole</p> <ul style="list-style-type: none"> • bénéficiaires du RSA, de l'allocation adulte handicapé, de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (janvier 2021). <p>Les demandeurs d'asile ou de titre de séjour sont aussi concernés.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Les difficultés personnelles à la mobilité (publics en situation de handicap) 	<p>Métropole Aix-Marseille-Provence (2009)</p> <p>Ile-de-France (2018)</p>



MISE AU
POINT

QUELLE DIFFÉRENCE ENTRE LA GRATUITÉ PAR PUBLICS SUR CRITÈRES SOCIAUX ET LA TARIFICATION SOLIDAIRE ?

La gratuité par publics sur critères sociaux représente un **approfondissement des tarifications sociale et solidaire**.

Un exemple pour comprendre :

En 1976, Dunkerque a été l'une des premières collectivités à mettre en place une tarification solidaire fondée sur les revenus des ménages, qui consistait à s'appuyer sur le quotient familial pour échelonner le tarif des abonnements.

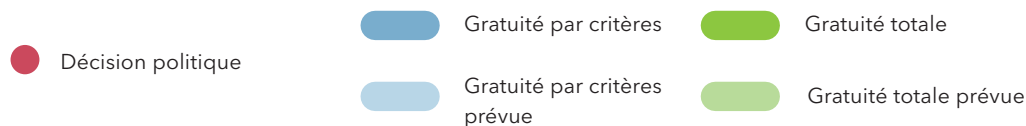
Pour autant, la tarification solidaire ne garantit pas l'accessibilité de tous au réseau de transports en raison de ce qu'on appelle le phénomène de non-recours aux droits sociaux : la gratuité totale des transports débarasse les ménages de la lourdeur des procédures administratives.

GRATUITÉ PROVISOIRE : UNE ÉTAPE DANS LA TEMPORALITÉ DE LA DÉCISION POLITIQUE

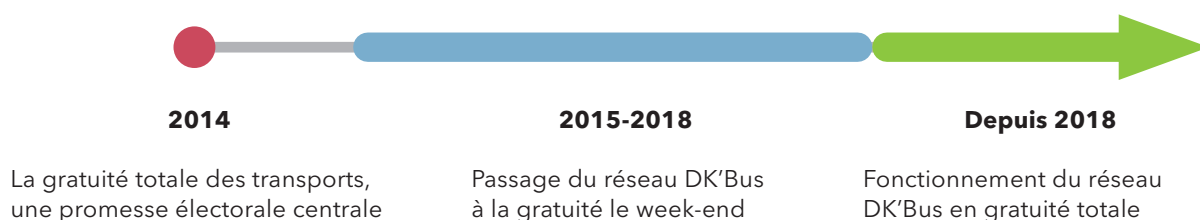
La gratuité provisoire représente plus particulièrement une période d'essai, volontairement limitée dans le temps pour anticiper les effets de la gratuité totale sur la fréquentation et adapter les méthodes de travail à moyen terme, tout en concrétisant la promesse électorale engagée auprès de la population.

Enregistrant une fréquentation généralement plus faible sur le réseau, **le moment du week-end est fréquemment retenu** pour le test, ce qui permet d'atténuer les conséquences techniques et budgétaires au cas où l'expérience ne serait pas concluante.

Exemples :



• COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE



• COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CALAISIS



• MONTPELLIER-MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

